

Les représentants canadiens et américains se sont rencontrés le 13 février à Ottawa pour se consulter sur les développements sur le marché de l'acier. Des réunions similaires ont été tenues le 20 décembre 1984 et le 1^{er} mai 1985.

Amiante

L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a annoncé une proposition visant à interdire l'utilisation de cinq grands produits de l'amiante et à réduire graduellement toutes les autres utilisations de l'amiante aux États-Unis au cours des dix prochaines années.

La proposition de l'EPA a été publiée le 29 janvier, date qui marque le début de la période d'observations publiques. Après cette période, l'EPA soumettra des règles définitives à l'approbation du Bureau de la gestion et du budget (OMB). Nous estimons que le processus pourrait prendre au moins un an.

Nous préparons et soumettrons aux autorités américaines des observations « techniques » sur la proposition de l'EPA démontrant que les préoccupations touchant les dangers de l'utilisation de l'amiante, que le Canada partage, peuvent être réglées efficacement par une approche d'« utilisation contrôlée ».

Requêtes (clause de sauvegarde) présentées en vertu de la section 201 et affectant le Canada

Ces derniers mois, de très nombreuses requêtes invoquant la section 201 ont été déposées. Quatre de ces requêtes touchent les exportations canadiennes, dont deux (les bardeaux et bardeaux fendus et les fourches de chariots élévateurs) visent principalement les importations depuis le Canada. Une troisième requête (moulages) pourrait affecter pour \$100 millions et plus d'exportations canadiennes, alors qu'une autre (jus de pomme) pourrait affecter pour \$3 millions d'exportations canadiennes aux États-Unis.

Dans les six derniers mois, cinq requêtes (clause de sauvegarde) ont été présentées à l'USITC en vertu de la section 201. Les industries américaines qui demandent que l'on réduise temporairement la concurrence exercée par les importations sont les fabricants et producteurs de bardeaux et de bardeaux fendus, de produits métalliques moulés, de fourches de chariots élévateurs, de rasoirs électriques et de jus de pomme.

Deux de ces cinq requêtes (bardeaux et bardeaux fendus et fourches de chariots élévateurs) visent directement les producteurs canadiens, deux autres (moulages et jus de pomme) affecteront indirectement les exportations canadiennes aux États-Unis, et l'autre (rasoirs électriques) n'a aucune incidence pour le Canada.

—Bardeaux et bardeaux fendus: Vise le Canada; requête déposée le 25 septembre; l'USITC a fait une constatation positive de l'existence d'un préjudice le 26 février. Un vote sur des mesures de réduction des importations devrait être pris vers la mi-mars; \$300 millions d'exportations sont en jeu.